



Véhicule de fonction pendant le congé de reclassement ?

Par **fab1507**, le **07/11/2010** à **15:03**

Bonjour,

Suite à un licenciement économique individuel, pourrais je conserver mon véhicule de fonction et mon téléphone portable (utilisé depuis mon embauche le weekend et durant les vacances, notifié sur mon contrat de travail) si je choisi un Congé de reclassement (durée 4 mois), sachant que sinon mon préavis est de 3 mois ?

Merci